



PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2019-2022

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT





Edito

L'insertion vers l'emploi des habitants de la Drôme aujourd'hui sans activité, est une priorité départementale. Dans un contexte économique plus favorable, tant sur le plan national qu'europpéen, nous voulons déployer les opportunités sur le territoire pour que chacun puisse disposer au mieux d'un travail et s'y épanouir. Trop d'habitants de la Drôme sont encore aujourd'hui éloignés de l'emploi. Trop de dispositifs et d'aides publiques se sont révélés insuffisamment efficaces. La politique que nous défendons ici est triple :

- (1) piloter l'action publique départementale en forte proximité et concertation pour orienter massivement les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ainsi que les jeunes en grande difficulté ou précarité vers des emplois durables au sein des filières économiques du département. Pour cela, il ne faut pas simplement être en veille des offres d'emploi d'aujourd'hui, il faut savoir anticiper et créer les nouveaux gisements d'emplois de demain ;
- (2) améliorer globalement le système d'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin qu'ils répondent en adéquation aux besoins mais aussi aux contraintes des acteurs économiques. Pour cela, les parcours d'insertion doivent s'opérer de manière plus rapide et plus lisible, positionner encore plus la personne dans un contexte d'insertion professionnelle, et mieux s'adapter aux problématiques spécifiques de cette personne, qu'elles relèvent d'enjeux de mobilité, de logement, de santé, de parcours diplômant, etc. ;
- (3) mettre l'accent sur l'initiative, la responsabilité et l'innovation. Ce sont des défis, des impératifs qui nous obligent tous, que nous soyons élus, acteurs de l'accompagnement des publics en difficulté (bénéficiaires du RSA, jeunes en parcours d'insertion) ou bénéficiaires de ces dispositifs.

C'est avec ces principes comme moteurs de notre action que nous entendons permettre l'accès à l'emploi des habitants de la Drôme qui en sont aujourd'hui privés. Et c'est ainsi que nous parviendrons à réduire le nombre de personnes en situation de précarité et bénéficiaires du revenu de solidarité active, que nous aiderons nos entreprises dans leur recrutement en local et dans leur développement, que nous répondrons aux difficultés sociales des personnes les plus vulnérables.

Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme



Présentation du Plan départemental d'insertion vers l'emploi 2019-2022

Le Plan départemental d'insertion vers l'emploi constitue la pierre angulaire de la stratégie départementale à destination des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire, et notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En ce sens, il constitue un outil transversal, mobilisant les acteurs et les dispositifs qui concourent à l'insertion des publics vulnérables à l'échelle du département.

La construction de la nouvelle étape 2019-2022 s'est opérée sous le signe de la co-construction et de la créativité au service d'une politique plus efficace et plus lisible. Plus d'acteurs de l'action sociale et de l'insertion professionnelle, se sont mobilisés dans le cadre d'ateliers territoriaux aux mois d'avril et mai 2018 pour réfléchir ensemble à de nouvelles pistes d'actions.

10 enjeux pour le PDIE de demain sont ressortis :

- 1** Clarifier le positionnement du référent unique pour assurer un parcours cohérent et clair pour les acteurs de l'insertion et pour le bénéficiaire lui-même.
- 2** Renforcer les accompagnements pour les publics qui rencontrent le plus de difficultés : les bénéficiaires du RSA sont sujets à des freins variés et certains ont davantage besoin d'être accompagnés dans leurs démarches que d'autres, plus autonomes. Il est important de pouvoir adapter les accompagnements en fonction des profils.
- 3** Renforcer la clarté et l'équité du maillage territorial en matière d'offre d'insertion : tous les territoires ne proposent pas les mêmes services en fonction des acteurs et n'ont pas les mêmes besoins. Cependant, il est important que le Conseil départemental puisse œuvrer afin de développer une équité territoriale en matière d'insertion sociale et professionnelle et de rendre lisible les offres des territoires.
- 4** Assurer une plus forte coopération et faciliter le décroisement entre les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle : une frontière demeure souvent entre le monde de l'insertion sociale et celui de l'insertion professionnelle. Cette frontière doit être dépassée afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de traiter parallèlement les deux facettes de l'insertion.
- 5** Assurer une sortie durable et éviter un retour dans le dispositif : il est important de veiller à ce que la sortie du RSA soit durable et permette d'éviter un retour dans le dispositif pour le bénéficiaire. Pour cela, il faut notamment continuer le suivi du bénéficiaire dans les mois qui suivent sa sortie.
- 6** Garantir une information ciblée et actualisée des dispositifs, acteurs, structures du territoire pour orienter au mieux : il existe un grand nombre d'acteurs, de projets, de mesures sur le territoire. Il est donc primordial que ces informations soient transmises et actualisées régulièrement afin d'assurer une meilleure appropriation des actions et leur mise en œuvre.
- 7** Mieux répondre aux problématiques adjacentes qui empêchent le succès du parcours : parmi la diversité de freins à l'emploi, certains apparaissent particulièrement forts sur le territoire. C'est le cas de la mobilité, de la garde d'enfants, de la santé, des problématiques linguistiques (tel que l'illettrisme) et de l'accès aux outils numériques. Il est important de chercher des solutions à ces problématiques.
- 8** Mieux gérer la temporalité du parcours en évitant les ruptures et les lourdeurs administratives : certaines étapes du parcours d'insertion peuvent freiner la mobilisation des publics. Pour cela, la temporalité du parcours est cruciale pour assurer une démarche active de recherche d'emploi.
- 9** Maintenir les allocataires du RSA en dynamique d'insertion et éviter les phénomènes de décrochage.
- 10** Favoriser et soutenir l'implication des bénéficiaires dans leur parcours : l'appropriation du dispositif d'accompagnement est indispensable pour le bénéficiaire. En ce sens, la confiance en soi est cruciale et constitue un levier fort de mobilisation vers l'emploi.

A partir des enjeux identifiés, le Conseil départemental a identifié 5 priorités stratégiques.

- 1** La première est de dynamiser les modes d'accompagnements des publics bénéficiaires du RSA, pour qu'ils soient positionnés dans des dynamiques plus responsabilisantes et permettant mieux de lever les freins d'accès à l'emploi.
- 2** La deuxième priorité est de réduire le temps des parcours d'insertion, et notamment de lutter contre les phases d'inertie, souvent lié à des temps de traitement administratif de gestion du dossier, qui éloignent les personnes d'une trajectoire plus rapide vers l'emploi.
- 3** La troisième priorité est d'aboutir à une sortie massive vers l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. La nécessité est de donner à la personne les clés pour s'insérer durablement. Le lien étroit à tisser avec les acteurs économiques, au premier rang desquels les entreprises, est ici fondamental.
- 4** Quatrièmement, l'enjeu est d'empêcher au mieux le retour dans des trajectoires d'insertion, et pour cela, de favoriser la capacité d'adaptabilité et d'employabilité des personnes en mettant l'accent sur l'initiative et la responsabilité. Cela vise également à tisser un ensemble de dispositifs portés par des acteurs publics comme privés permettant de créer de vrais leviers vers l'emploi, que ce soit en termes d'accès au numérique, à la mobilité, à des possibilités souples de garde d'enfants, etc.
- 5** Enfin, notre cinquième priorité vise à assurer un pilotage et une gouvernance territoriale de la politique d'insertion, qui soient pertinents et efficaces. Mettre en synergie les acteurs, éviter les actions redondantes, évaluer les dispositifs pour savoir les faire évoluer, sont des ingrédients nécessaires au succès de ce plan.

Ces cinq priorités sont déclinées **en 20 actions** spécifiques qui seront mises en place et évaluées au cours de l'échéance 2019-2022. Elles doivent servir de boussole pour les différents acteurs du dispositif (bénéficiaires, partenaires institutionnels et associatifs). Dans le même temps, un Plan départemental d'insertion vers l'emploi n'a d'intérêt que dans l'action. Aussi est-il lui-même amené à être amendé, modifié, au fil des années, pour s'adapter aux nouvelles situations et nouvelles problématiques. C'est à chacun de se l'approprier, et de le faire vivre, pour qu'il soit mené avec succès.

Annie GUIBERT

Vice-présidente du Conseil départemental de la Drôme
en charge du social

Éléments d'analyse du Plan Départemental d'Insertion 2014-2017

Éléments de contexte socio-économique

La situation globale dans la Drôme

En 2015, on recensait 499 159 habitants dans le département de la Drôme. Il s'agit d'un territoire principalement rural avec des aires urbaines de taille moyenne ou petite.

Principales caractéristiques sociodémographiques

- Un territoire vieillissant : la part des +60 ans a progressé de 11 % entre 2009 et 2014 et celle des moins de 44 ans recule de 5 %. On constate des enjeux autour de la désertification dans certaines zones rurales au profit des bassins principaux de population (Valence, Montélimar).
- Un département comparativement peu peuplé sur le plan régional : concentre 6,4 % de la population régionale (504 637 habitants en 2015, 7^{ème} département) mais en croissance assez forte depuis 20 ans (+0,7 % par an, dont 0,3 % lié au solde migratoire).
- Un département à faible densité lié à ses caractéristiques de ruralité et de moyenne montagne : 75 habitants au km² (109 au niveau régional).
- Des caractéristiques très différentes entre l'ouest du département (vallée du Rhône, plus urbaine et plus jeune) et l'est du territoire (plus rural et montagneux, moins accessible, et plus vieillissant).
- Un des taux de non-diplômés les plus importants de la région (1 personne sur 5 de 20 à 24 ans sans diplôme).

Principales caractéristiques relatives à l'emploi sur le territoire

- L'essentiel de l'activité économique du département se situe à l'ouest, le long de la vallée du Rhône, où se concentre par ailleurs une majorité de la population.
- On observe une croissance de la création d'emploi sur le territoire (+1,2 % entre 2008 et 2016)
- Une dynamique des secteurs du commerce (+3,3 %) et des services non marchands (+ 5,4 %) soit 2 250 emplois créés.
- Une précarisation des emplois créés : forte augmentation des emplois en intérim (+ de 25 %), liés à l'activité agricole notamment, mais aussi dans l'industrie et les services marchands.
- Il y a des secteurs en souffrance (suite aux effets de la désindustrialisation) : l'industrie et la construction.

Le chômage dans la Drôme

Au dernier trimestre 2017, la Drôme connaissait un taux de 10,1 % de chômage. Il s'agit du département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui connaît le plus haut taux de chômage.

- Les jeunes (moins de 25 ans) particulièrement touchés par le chômage, mais aussi les chômeurs de longue durée.
- Problématique de l'emploi saisonnier qui fixe sur le territoire une population sans emploi pendant une partie conséquente de l'année.
- Les territoires les plus touchés par le chômage sont les zones les plus rurales.
- Parmi les trois zones emploi, celle de Montélimar est la plus touchée par le chômage (celle de Valence étant la moins touchée).

Nombre de chômeurs (toutes catégories confondues)

	Décembre 2017
Nord Drôme	16 155
Valence - Centre Ardèche	21 496
Vallée de la Drôme	6 304
Sud Drôme	15 361
Drôme	56 960

Source : Direccte

La précarité dans la Drôme

- ▶ Un taux de pauvreté supérieur au taux régional : 15,5 % contre 12 % au niveau régional, particulièrement fort chez les moins de 30 ans (24 %).
- ▶ La pauvreté est proportionnellement plus forte dans les zones rurales, comme Tricastin-Baronnies (plus de 15 % des ménages), ou encore les vallées de la Drôme (+ de 14 %). Cette pauvreté mêle à des ménages ancrés sur le territoire (qui tirent leur activité de l'agriculture ou de l'industrie), à des populations nouvellement arrivées et attirées par un foncier plus attractif.
- ▶ La pauvreté est aussi concentrée dans des quartiers urbains, notamment à Valence, Montélimar, ou Romans.

Le RSA dans la Drôme

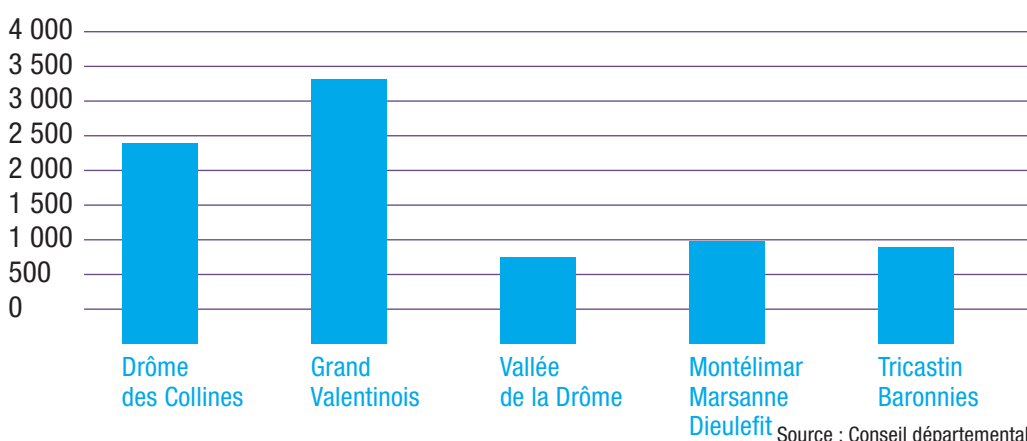
Dans la Drôme, les bénéficiaires du RSA représentent près de 3 % de la population.

En 2017, on comptait 16 018 personnes allocataires du RSA :

- ▶ Les plus de 50 ans représentent 24 % des bénéficiaires du RSA
- ▶ Les 25-49 ans représentent 70 % des bénéficiaires du RSA

Chaque année, ce sont environ 6 000 allocataires du RSA qui sortent du dispositif. Néanmoins, on note un nombre équivalent de nouveaux allocataires, ce qui a abouti à une légère augmentation en volume du nombre d'allocataires du RSA ces dernières années :

Nombre de foyers allocataires du RSA par territoire



Le Grand Valentinois est le territoire qui concentre la plus grande part de bénéficiaires du RSA (33,7 % du total départemental), suivi par la Drôme des Collines (26,1 %), Montélimar-Marsanne-Dieulefit (14,4 %), Tricastin-Baronnies (13,8 %) puis la Vallée de la Drôme (11,9 %).



Les axes stratégiques

Axe n°1 Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi

Pour assurer une meilleure efficacité du parcours d'insertion, il est important de structurer un accompagnement permettant de prendre en considération la situation globale de chaque bénéficiaire du RSA, d'individualiser les parcours et d'adapter au mieux les réponses qui lui sont apportées en fonction de ses besoins et des ressources du territoire.

> Optimiser l'accompagnement global

L'accompagnement vers l'emploi nécessite une approche globale. Les problématiques des bénéficiaires du RSA sont souvent multiples et diverses. Le logement, la mobilité, ou encore la santé peuvent considérablement freiner l'insertion professionnelle. D'autres personnes ont également besoin d'une connaissance plus fine des codes du marché du travail. Pour atteindre un retour à l'emploi durable, il est important de proposer au bénéficiaire du RSA une approche individualisée, globale et cohérente, coordonnée par un référent unique clairement identifié. Cet accompagnement global doit être mis en place pour tous en s'adaptant aux problématiques de la personne. Il doit incarner le décroisement entre insertion sociale et insertion professionnelle. Pour cela, les acteurs doivent se coordonner et mettre en œuvre des coopérations efficaces.

Fiche action n°1 Mettre en œuvre un accompagnement global.

Fiche action n°2 Renforcer les actions collectives de proximité et de dynamisation de parcours.

Fiche action n°3 Accompagner les usagers vers les démarches de soins nécessaires.

> Miser sur la proximité et le numérique

Deux tendances actuelles sont à explorer pour innover et proposer des accompagnements plus efficaces en matière d'insertion vers l'emploi : la proximité pour maintenir un lien et encourager la mobilisation des bénéficiaires du RSA et le développement du numérique offrant de nouvelles perspectives d'accompagnement et de suivi pour les professionnels et les bénéficiaires. En effet, l'accompagnement doit s'opérer sur les territoires de façon rapprochée, permettant ainsi de répondre aux contraintes de mobilité des individus et de proposer des actions en lien avec les opportunités du territoire. Par ailleurs, l'accompagnement doit pouvoir bénéficier de la révolution numérique, en facilitant l'accès du bénéficiaire et des professionnels aux informations, facilitant l'orientation et les démarches.

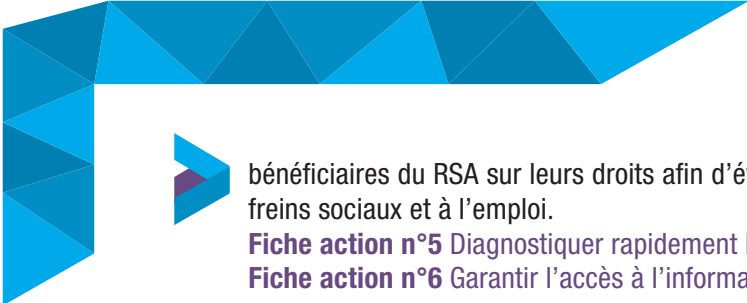
Fiche action n°4 Etudier la faisabilité d'un outil commun de suivi de parcours et l'expérimenter.

Axe n°2 Favoriser les trajectoires d'insertion rapides et simplifiées vers l'emploi

Un des freins majeurs à la sortie rapide du parcours d'insertion repose sur la difficulté, pour le bénéficiaire, à rester mobilisé de manière active et continue dans son projet. Ainsi, pour réduire la durée globale du parcours d'insertion, il est donc important de cibler les « temps morts » pendant lesquels les bénéficiaires ne sont pas accompagnés. Cela doit ainsi permettre de les maintenir dans une démarche active de résolution de leurs freins vers l'emploi.

> Diagnostiquer les besoins au plus tôt

La bonne compréhension des problématiques rencontrées par le bénéficiaire du RSA est décisive pour construire un parcours d'insertion adapté et s'assurer de son succès. En effet, il est crucial d'orienter le bénéficiaire vers la personne qui saura au mieux l'accompagner en fonction de ses besoins, ce qui implique un diagnostic précis qui retrace les accompagnements passés. Cela nécessite également d'assurer une meilleure information auprès des



bénéficiaires du RSA sur leurs droits afin d'éviter le non-recours qui peut renforcer certains freins sociaux et à l'emploi.

Fiche action n°5 Diagnostiquer rapidement la situation des bénéficiaires du RSA.

Fiche action n°6 Garantir l'accès à l'information et aux droits.

> Démarrer rapidement le processus d'insertion

Si le diagnostic doit être réalisé au plus tôt, l'accompagnement doit démarrer rapidement afin de mettre en place les premières actions dans les meilleurs délais et d'éviter que la personne ne se démobilise dans sa démarche d'insertion socio-professionnelle. Pour éviter les délais d'attente trop longs entre l'entrée en parcours d'insertion et la mobilisation des dispositifs d'accompagnement, le Conseil départemental s'engage à favoriser un démarrage rapide des processus d'insertion. Pour cela, le Département travaillera avec ses partenaires afin que cet objectif soit pleinement partagé et les moyens mis en conséquence.

Fiche action n°7 Démarrer rapidement le processus d'insertion.

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion

Pour augmenter fortement l'accès à des emplois durables et locaux pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes en démarche d'insertion, il est important de mobiliser les filières économiques, de renforcer les démarches entrepreneuriales et de développer l'employabilité des publics en insertion sur les secteurs d'activité potentiels. L'objectif fixé par le Département pour les sorties des bénéficiaires du RSA vers l'emploi est de 50 % par an.

> Positionner les bénéficiaires du RSA au plus près des entreprises et dans une dynamique d'accès à l'emploi

Pour faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des jeunes, il est nécessaire de travailler avec les entreprises du territoire. Pour cela, il importe de leur donner une place à part entière dans la politique d'insertion, en cohérence avec leurs besoins (offres d'emploi sur le territoire, besoins de formation, filières économiques créatrices d'emplois comme les services à la personne).

Fiche action n°8 Mener une action globale et transversale.

Fiche action n°9 Susciter la création d'un réseau d'entreprises partenaires.

Fiche action n°10 Développer le parrainage des bénéficiaires du RSA et des jeunes en insertion.

Fiche action n°11 Mettre en place une politique territoriale ambitieuse sur les achats responsables.

> Renforcer les démarches entrepreneuriales

Parallèlement au travail avec les acteurs économiques existants sur le territoire et en lien avec la volonté de développer l'activité économique du territoire, une priorité sera donnée au soutien des démarches entrepreneuriales des bénéficiaires du RSA et des jeunes, afin qu'ils puissent créer leur propre activité quand ils en montrent l'intérêt et les capacités.

Fiche action n°12 Promouvoir et conforter les démarches entrepreneuriales.

Fiche action n°13 Poursuivre l'appui aux dynamiques de rapprochement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) vers le monde économique.

> Développer l'employabilité au regard de l'offre d'emploi locale

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA doit leur permettre facilement de s'intégrer dans le monde du travail. Les rapprochements déjà esquissés par les structures de l'insertion par l'activité économique vers les entreprises, l'intégration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée pour anticiper les créations d'emplois, identifier les profils et les besoins de formation, les contrats CUI, sont des leviers importants de la réussite de la politique d'insertion.

Fiche action n°14 Impulser la mise en place de mesures facilitant le développement et la valorisation des compétences.

Fiche action n°15 Anticiper les besoins d'emplois de demain et promouvoir les métiers d'avenir.

Axe n°4 Prévenir au mieux les entrées en parcours d'insertion

Chaque année environ 7 000 à 8 000 personnes deviennent bénéficiaires du RSA. Aussi le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans reste élevé et correspond à 14% du total des demandeurs d'emplois. Bien que ces chiffres soient en grande partie liés à la conjoncture économique, le Département peut néanmoins agir en amont des dispositifs, en facilitant la prise d'initiatives et la capacité à « rebondir » d'une part, en appuyant des réponses face à des besoins sociaux d'autre part. L'enjeu est notamment de limiter les retours dans les parcours d'insertion des personnes qui en ont déjà bénéficié, et de consolider leur maintien durable dans l'emploi.

> Favoriser la prise d'initiative et l'esprit d'entreprendre

Le Conseil départemental soutient la sensibilisation au plus jeune âge à la prise d'initiatives, à l'engagement citoyen, au goût d'entreprendre, au travail en équipe, etc. Ce sont des facteurs personnels qui permettent ensuite de trouver plus facilement un emploi, de savoir s'adapter aux contraintes et de s'épanouir dans la réalisation d'un métier

Fiche action n°16 Sensibiliser au monde du travail, à l'entrepreneuriat et favoriser les initiatives.

> Accompagner l'innovation pour répondre aux besoins de la population

Retrouver un emploi ou amorcer une démarche entrepreneuriale nécessitent de disposer d'un cadre personnel adéquat (logement, mobilité, garde d'enfants...), notamment pour les publics plus vulnérables : familles monoparentales, personnes en situation de handicap, etc. Des réponses peuvent être apportées par les entrepreneurs sociaux et acteurs de l'innovation sociale qui inventent des solutions pour répondre à ces défis. Le Conseil départemental soutient les initiatives ayant un potentiel d'impact social important pour le territoire et ses habitants.

Fiche action n°17 Mobilité, e-inclusion, exclusion linguistique : appuyer les démarches d'innovation sociale.

Axe n°5 Animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action

Pour assurer une meilleure efficacité du parcours d'insertion, il est nécessaire d'assurer un maillage partenarial cohérent, efficace et dynamique. Pour cela, il est important d'animer ces relations partenariales et de créer des cadres propices à la coopération au bénéfice des parcours d'insertion des publics cibles.

> Articuler la coopération des acteurs de l'insertion

Les bénéficiaires du RSA évoluent au milieu d'une diversité d'acteurs (assistants sociaux, structures d'insertion par l'activité économique, CCAS, missions locales, associations spécialisées, institutions comme la CAF, le Conseil départemental, Pôle emploi...). L'interconnaissance, le partage d'informations, le travail en commun sont décisifs pour améliorer les orientations et accélérer le parcours. Au travers de comités territoriaux, le Département entend coordonner et gérer les parcours au plus près des trajectoires des bénéficiaires.

Fiche action n°18 Soutenir la formation des professionnels chargés de l'accompagnement et les outiller.

Fiche action n°19 Animer un pilotage collectif et territorial des parcours d'insertion.

> Optimiser les ressources départementales et territoriales

La politique publique d'insertion représente un coût important, mais nécessaire, impliquant différentes institutions publiques. En appelant à une approche coordonnée de ces institutions (Pôle emploi, CAF, État, Conseil départemental...), l'idée est de donner une cohésion aux différentes actions menées, de limiter les redondances éventuelles, et de répondre aux manques identifiés dans les modes d'accompagnement.

Fiche action n°20 Assurer une coordination et une évaluation collective des actions d'insertion.

Axe n°1 Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi

Pour assurer une meilleure efficacité du parcours d'insertion, il est important de structurer un accompagnement permettant de prendre en considération la situation globale de chaque bénéficiaire du RSA.

ACTION

N° 1

Mettre en œuvre un accompagnement global

OBJECTIFS

- > Proposer un accompagnement global et cohérent,
- > Lever des freins périphériques (logement, santé, etc.),
- > Actualiser les informations de l'offre d'insertion sociale et professionnelle,
- > Diffuser l'information aux professionnels de l'insertion.

CONTENU DE L'ACTION

Un diagnostic global doit être réalisé. C'est un état des lieux général de la situation de l'individu sur la base d'un document ressource actualisé par les différents services et partenaires. Le référent unique pourra construire un parcours d'accompagnement avec le bénéficiaire qui permette de répondre à l'ensemble des freins. L'accompagnement global devra être assuré sur la base d'une coordination accrue des partenaires de l'insertion et d'un décloisonnement entre insertion sociale et professionnelle. Les deux champs d'intervention pourront être travaillés simultanément.

Le référent unique met en place une coordination durable entre les divers intervenants afin de favoriser la cohérence des actions menées dans une approche pluridisciplinaire.

INDICATEURS DE SUIVI

Prise en compte des précédents diagnostics réalisés pour construire le parcours d'insertion avec la création d'un document ressource en impliquant le bénéficiaire du RSA...

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA, référents uniques, partenaires sectoriels

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Mise à jour d'un document ressource à compter de 2019 et diffusion auprès des référents uniques

PARTENAIRES

Référents uniques, partenaires sectoriels

Axe n°1 Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi

Pour faciliter les parcours des bénéficiaires, il est important d'adapter au mieux les réponses qui lui sont apportées en fonction de ses besoins et des ressources du territoire.

ACTION N° 2

Renforcer les actions collectives de proximité et de dynamisation de parcours

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA notamment ceux impactés par un problème de mobilité

PILOTE

Conseil départemental et les Pôles insertion

ECHÉANCE

Mise en place progressive sur la durée du PDIE des espaces dédiés ainsi que des accueils spécifiques

OBJECTIFS

- > Réfléchir et développer des temps d'accueils flexibles,
- > Instaurer des espaces pluri-partenariaux notamment sur les secteurs ruraux fortement impactés par des problèmes de mobilité,
- > Mettre en place des accueils collectifs systématiques dans les territoires.

CONTENU DE L'ACTION

Une identification des zones rurales sur lesquelles une concentration importante de bénéficiaires existe avec des problématiques de mobilité prégnante (une dizaine de communes par exemple) doit être réalisée. La mise en place d'accueil multi-partenarial en lien avec le Conseil départemental et les associations partenaires pourrait être envisagée.

Il s'agit de faciliter la compréhension du dispositif par les usagers dès l'entrée dans le RSA, de s'assurer de leur implication et de répondre collectivement à des problématiques partagées.

Par ailleurs, un temps dédié spécifique permettra d'amorcer le plus tôt possible le projet d'insertion, sécuriser le parcours et ainsi éviter les périodes blanches où le bénéficiaire du RSA n'est pas accompagné.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenaires impliqués, nombre d'espaces multi-partenariaux mis en place, nombre d'accueils collectifs organisés (déploiement de la démarche sur l'ensemble du territoire)...

PARTENAIRES

Référents uniques, associations locales, collectivités locales, partenaires de l'insertion...

Axe n°1 Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi

Régler la problématique santé est un préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet professionnel.

ACTION N° 3

Accompagner les usagers vers les démarches de soins nécessaires

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en insertion rencontrant des problèmes de santé

PILOTE

Pôles insertion

ECHÉANCE

Mise à plat des besoins début 2019 pour un réajustement tout au long du PDIE

OBJECTIFS

- > Identifier les besoins, favoriser l'émergence ou la consolidation d'une offre d'accompagnement vers le soin de proximité,
- > Permettre aux usagers de s'engager dans le soin en articulation avec le droit commun et les dispositifs existants,
- > Associer davantage l'accompagnement à la santé dans des actions de remobilisation sociale.

CONTENU DE L'ACTION

Les problèmes de santé freinent et/ou remettent en cause le projet d'insertion qu'il s'agisse de pathologies physiques, psychiques ou d'addictions.

Il s'agit de se doter et/ou de renforcer les capacités d'expertise et d'accompagnement dans ce domaine :

- infirmières et psychologues,
- diagnostics santé,
- favoriser l'émergence de réseaux de santé,
- développer un réseau de personnes ressources et pluridisciplinaires.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bénéficiaires du RSA détectés avec des problèmes de santé, résolution totale ou partielle des freins santé, nombre de référents se formant à cet enjeu...

PARTENAIRES

Partenaires travaillant dans le domaine de la santé et du soin.

Axe n°1 Dynamiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un appui plus global, personnalisé et efficace pour un retour à l'emploi

Une tendance actuelle est à explorer pour innover : le développement du numérique offre de nouvelles perspectives d'accompagnement et de suivi.

ACTION

N° 4

Etudier la faisabilité d'un outil commun de suivi de parcours et l'expérimenter

BÉNÉFICIAIRES

Référents uniques, et bénéficiaires du RSA

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Étude de faisabilité en 2019

OBJECTIFS

- > Doter les professionnels d'un outil de suivi des parcours d'insertion pour mieux structurer et coordonner l'accompagnement des usagers,
- > Simplifier et adapter le parcours d'accompagnement à la révolution numérique et faciliter l'accès tant aux bénéficiaires qu'aux professionnels.

CONTENU DE L'ACTION

Le référent unique mobilise les outils et actions relevant du PDIE et d'autres dispositifs. Il doit pouvoir échanger avec les professionnels de l'insertion du Territoire. Un outil commun de gestion du parcours d'insertion faciliterait cet échange et donnerait une visibilité des propres démarches par l'usager.

Cet outil pourrait également recenser l'ensemble de l'offre d'insertion du Département, facilitant ainsi l'appropriation des dispositifs par les référents uniques et le suivi des prescriptions. Une étude de faisabilité permettra d'examiner les modalités de mise en place de cet outil.

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude de faisabilité, évaluation de l'expérimentation, capacité de l'outil à faciliter la coopération entre les acteurs de l'insertion...

PARTENAIRES

Acteurs de l'accompagnement

Axe n°2 Favoriser les trajectoires d'insertion rapides et simplifiées vers l'emploi

La bonne compréhension des problématiques est décisive dans l'élaboration du parcours d'insertion.

ACTION N° 5

Diagnostiquer rapidement la situation des bénéficiaires du RSA

OBJECTIFS

- > Généraliser la réalisation d'un diagnostic précis et actualisé pour chaque bénéficiaire du RSA,
- > Pour garantir un parcours sécurisé, il convient de proposer un accompagnement adapté à la situation du bénéficiaire.

CONTENU DE L'ACTION

Pour optimiser le recueil de données sur la situation sociale et professionnelle, un entretien d'entrée avec chaque nouveau bénéficiaire est indispensable pour la mise en place d'un accompagnement adapté et la formulation de préconisations pertinentes. Il s'agit d'être en mesure d'orienter le bénéficiaire du RSA vers le référent qui lui correspondra le mieux en fonction de ses freins, de ses aspirations et plus globalement de sa distance à l'emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA

PILOTE

Pôles insertion

ECHÉANCE

A partir de 2019

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réorientations vers un nouveau référent, capacité à identifier le référent unique le plus à même d'accompagner le bénéficiaire...

PARTENAIRES

Référents, partenaires, Conseil départemental, Pôles insertion

Axe n°2 Favoriser les trajectoires d'insertion rapides et simplifiées vers l'emploi

Assurer une meilleure information auprès des futurs bénéficiaires du RSA sur leurs droits permet de lutter contre le non recours.

ACTION N° 6

Garantir l'accès à l'information et aux droits

OBJECTIFS

- > S'assurer que les personnes ayant un droit possible au RSA puissent en faire la demande et bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel adapté,
- > Lutter contre le non-recours,
- > Faciliter et fluidifier les démarches d'accès aux droits.

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit d'engager un travail avec les partenaires de l'emploi et de l'action sociale afin de systématiser l'information sur le dispositif RSA et permettre une articulation efficiente.

Aussi, l'organisation de réunions avec tous les partenaires de l'action sociale et de l'insertion sur les territoires permettra d'identifier les leviers possibles (transmission de dépliants, livret sur le RSA, courriers, etc.).

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en précarité qui pourraient bénéficier du RSA

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Dès 2019

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de non recours, couverture territoriale, nombre de partenaires impliqués...

PARTENAIRES

Pôle emploi, MSA, CAF, etc.

Axe n°2 Favoriser les trajectoires d'insertion rapides et simplifiées vers l'emploi

Affirmer l'accompagnement du bénéficiaire dès l'entrée dans le dispositif.

ACTION N° 7

Démarrer rapidement le processus d'insertion

OBJECTIFS

Raccourcir le délai entre l'ouverture du droit RSA et l'engagement de la démarche insertion pour améliorer l'efficacité de l'accompagnement.

CONTENU DE L'ACTION

Le dispositif RSA de la Drôme propose aux bénéficiaires un accompagnement adapté afin de répondre à la diversité des situations des publics. Le réseau des référents uniques, dont la mission est définie par le département, est le garant du parcours d'insertion jusqu'à la consolidation de la situation du bénéficiaire.

Son efficacité repose sur la réactivité des services du Département et la cohérence de l'action menée par chacun des acteurs du dispositif, tout particulièrement celle du référent unique. Il s'agit de proposer une orientation vers un référent dans un délai de 2 mois maximum après la notification pour la mise en place d'un accompagnement.

Cette action visant à maintenir en mouvement le bénéficiaire, permet d'optimiser le délai entre l'entrée dans le dispositif RSA et la première rencontre avec le référent unique qui marque le début de la construction du parcours.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bénéficiaires du RSA qui ont été reçus dans le délai prévu, délai de retour à l'emploi des bénéficiaires de cet accompagnement...

BÉNÉFICIAIRES

Nouveaux bénéficiaires du RSA

PILOTE

Pôles insertion et référents uniques

ECHÉANCE

2019 2^{ème} trimestre

PARTENAIRES

CAF, MSA et autres partenaires

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Favoriser et articuler des temps de rencontres entre des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

ACTION N° 8

Mener
une action globale
et transversale

OBJECTIFS

Faciliter le passage d'une culture sectorielle de l'insertion sociale vers une approche territoriale transversale.

CONTENU DE L'ACTION

Des temps d'échanges collectifs réguliers sous la forme de « café information/ actualités » par exemple, faciliteraient l'échange et l'identification de pistes de collaboration pour une approche globale. Ces temps de rencontres territoriaux trimestriels permettraient un état des lieux de l'existant mais également d'élaborer de nouveaux projets de territoire.

L'amélioration de l'interconnaissance, la transversalité des thématiques et l'échange constructif permettront d'asseoir une dynamique partenariale et territoriale.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets transversaux initiés, nombre de rencontres organisées, nombre de personnes présentes...

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires du RSA,
les jeunes, les acteurs
de l'insertion et de l'emploi,
entreprises...

PILOTE

Conseil départemental
et les pôles d'insertion

ECHÉANCE

2019

PARTENAIRES

Référents, service public de l'Emploi, les services de
l'ETAT, acteurs de l'économie...

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Développer les passerelles avec le monde de l'entreprise.

ACTION N° 9

Susciter la création d'un réseau d'entreprises partenaires

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises du territoire, bénéficiaires du RSA, jeunes, référents

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Dès 2019

OBJECTIFS

- > Permettre aux acteurs socio-économiques de comprendre les freins au recrutement et d'échanger avec de potentiels salariés et des personnes qui accompagnent ces bénéficiaires.
- > Permettre aux acteurs de l'insertion, aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes de mieux appréhender le secteur économique (ses codes, ses besoins, etc.).

CONTENU DE L'ACTION

Le Conseil départemental invitera les entreprises du territoire engagées dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE), soucieuses des problématiques d'insertion sociale et professionnelle et/ou qui ont des besoins de recrutement à s'investir dans un réseau d'entreprises.

En lien avec la Chambre de Commerces et d'Industries de la Drôme, le Département organisera des temps de rencontres pour que les entreprises présentent leurs activités et leurs besoins, aux acteurs de l'insertion et de l'emploi et aux publics cibles du Département (bénéficiaires du RSA et jeunes en démarche d'insertion).

Par ailleurs, le Département mobilisera l'ensemble des outils d'accompagnement facilitant les liens avec l'entreprise (savoir-être, savoir-faire, valorisation des compétences, action de coaching...).

INDICATEURS DE SUIVI

Création du réseau d'entreprises, nombre de temps de rencontres, nombre d'entreprises dans le réseau...

PARTENAIRES

Chambres consulaires, entreprises, groupement d'entreprises, etc

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Mobiliser les entreprises dans une démarche de parrainage sur le territoire drômois.

ACTION N° 10

Développer le parrainage des bénéficiaires du RSA et des jeunes en insertion

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA, parrains et entreprises sur l'ensemble du territoire

PILOTE

Une structure extérieure en appui au Conseil départemental pour le lancement et le développement du projet

ECHÉANCE

Etude d'opportunité début 2019, mise en œuvre effective fin 2019

OBJECTIFS

- > Permettre aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes en insertion d'échanger avec un parrain qui connaît le monde de l'entreprise grâce à une relation informelle,
- > Optimiser le retour à l'emploi des bénéficiaires de l'action,
- > Sécuriser la sortie du dispositif.

CONTENU DE L'ACTION

Au cours de leur parcours d'insertion, les bénéficiaires du RSA ainsi que les jeunes ne rencontrent pas nécessairement d'entreprises et/ou de personnes ayant une expérience de travail dans des activités proches de leur projet professionnel.

Pourtant, les échanges avec un acteur du monde socio-économique, ainsi qu'avec des entreprises qui recrutent sur leur territoire, peuvent avoir une résonance importante et agir comme levier facilitant l'accès et le maintien en emploi.

Le parrainage sera proposé par le référent unique ou l'accompagnateur et s'opérera principalement en fin de parcours, lorsque les freins périphériques sont majoritairement traités et le projet professionnel défini.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de parrains volontaires, nombre de bénéficiaires dans la démarche, taux de retour dans le dispositif après une sortie positive...

PARTENAIRES

Conseil départemental, entreprises, bénévoles

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Structurer le déploiement d'actions dédiées à l'insertion sociale et professionnelle par le vecteur de la commande publique.

ACTION N° 11

Mettre en place une politique territoriale ambitieuse sur les achats responsables

BÉNÉFICIAIRES

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), bénéficiaires du RSA

PILOTE

Direction Economie Emploi Insertion et service Achats/Marchés du Conseil départemental

ECHÉANCE

Début 2019

OBJECTIFS

- > Développer une politique forte en faveur de l'insertion à travers l'activation des dépenses publiques ; une politique ambitieuse et diversifiée en la matière permet de toucher un public divers à travers plusieurs supports d'activité.
- > Sensibiliser et accompagner les autres acteurs publics dans la structuration de leur politique d'achats responsables.

CONTENU DE L'ACTION

Structurer et formaliser la politique d'achats responsables en interne : valider les seuils des marchés à clausurer et l'objectif du développement des achats publics socialement responsables, sensibiliser les différents services, et identifier les personnes en mesure de coordonner la démarche et de vérifier la possibilité de clausurer ou non les marchés.

Innover en matière de marchés sur lesquels intégrer une dimension d'insertion (marchés de services, de prestations intellectuelles, etc.). Pour cela, il importe de travailler en étroite collaboration avec les SIAE pour identifier le potentiel et mettre en œuvre le projet. Renforcer la politique d'incitation à la clause d'insertion envers les partenaires publics (critère de conditionnalité des aides) et contrôler l'application de la règle.

Mise en place d'un collectif / organisation d'événements par les SIAE, les réseaux, les facilitateurs, en étroite collaboration avec le Conseil départemental visant à présenter la clause d'insertion aux différentes parties prenantes des organisations publiques.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de marchés clausés, de marchés d'insertion ou réservés (nombre d'heures, montant des marchés), nature des supports de marchés clausés, typologie des publics...

PARTENAIRES

Conseil départemental, Emploi solidaire, facilitateurs des clauses sociales et autres acteurs du territoire

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Impulser et favoriser l'émergence d'une dynamique entrepreneuriale.

ACTION N° 12

Promouvoir et conforter les démarches entrepreneuriales

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires du RSA, jeunes, salariés en insertion

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Dès 2019

OBJECTIFS

- > Accompagner les bénéficiaires du RSA et les jeunes créateurs d'entreprises durant la phase préparatoire de manière à favoriser l'émergence de projets de créations d'entreprises durables et d'en valider le modèle économique ;
- > Le cas échéant aider les personnes à faire le deuil de projets non viables et à se réorienter.

CONTENU DE L'ACTION

La création d'entreprise peut être une alternative pour retrouver un emploi stable et durable. Pour autant, au regard des personnes porteuses de projets, l'accompagnement des travailleurs non-salariés a montré que, dans certains cas, l'absence d'accompagnement en amont de l'emploi a conduit à des échecs et des situations dégradées pour les bénéficiaires qui reviennent dans les dispositifs d'insertion. Pour cela, le Département doit encourager les initiatives locales visant à conforter les démarches entrepreneuriales.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sessions d'informations organisées, nombre d'entreprises créées par des bénéficiaires du RSA et des jeunes, nombre d'entretiens conseils...

PARTENAIRES

Chambre de commerces et d'industries, Chambre des métiers et de l'artisanat, plateforme d'initiatives locales, autres (incubateurs etc)

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Accompagner les structures de l'IAE à s'adapter et à évoluer aux besoins de leur territoire.

ACTION N° 13

Poursuivre l'appui aux dynamiques de rapprochement des SIAE vers le monde économique

BÉNÉFICIAIRES

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et entreprises du territoire

PILOTE

Conseil départemental en partenariat avec la Direccte et le collectif Emploi solidaire

ECHÉANCE

Dès 2019

OBJECTIFS

Le secteur de l'insertion par l'activité économique est un partenaire de longue date du dispositif RSA. Il participe à la consolidation du projet professionnel et à l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. Le Département s'associe à l'État et à la Région pour en assurer le pilotage.

CONTENU DE L'ACTION

A travers un travail par filière, les services compétents du Conseil départemental pourront organiser des rencontres entre les acteurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et les entreprises du territoire. Cela leur permettra d'identifier des possibilités de collaboration tant sur le volet emploi des salariés en insertion que sur le volet développement économique (sous-traitance, co-traitance, joint-venture, etc.).

Des accompagnements pourront être proposés afin d'explorer :

- les pistes de rapprochement identifiées par les SIAE et/ou les partenaires,
- l'impact potentiel en matière de développement économique,
- l'impact social de ses collaborations pour les salariés en insertion.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de contrats signés, nombre de projets communs initiés, nombre de collaborations identifiées, nombre d'accompagnements mis en place pour évaluer le potentiel d'un rapprochement...

PARTENAIRES

Emploi solidaire, clubs d'entreprises du territoire, Conseil régional, Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Favoriser le développement des compétences professionnelles.

ACTION N° 14

Impulser la mise en place de mesures facilitant le développement et la valorisation des compétences

BÉNÉFICIAIRES

Associations, Direccte, partenaires de l'insertion, bénéficiaires du RSA

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

A partir de 2019

OBJECTIFS

Permettre aux bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion de développer des compétences professionnelles et ainsi faciliter leur employabilité.

CONTENU DE L'ACTION

A travers, d'une part une convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la Drôme, et d'autre part le réseau de partenaires associatifs du territoire, le Département s'engage à développer l'employabilité des publics bénéficiaires RSA par le biais de dispositifs tels que :

- le bénévolat,
- les contrats Parcours Emploi Compétence (CAE-PEC).

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de contrats PEC signés, nombre de missions bénévoles réalisées, nombre de dossiers de VAE engagés...

PARTENAIRES

Direccte, associations drômoises et structures d'insertion

Axe n°3 Renforcer massivement les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion.

Intégrer une démarche prospective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les territoires.

ACTION N° 15

Anticiper les besoins d'emploi de demain et promouvoir les métiers d'avenir

BÉNÉFICIAIRES

Les publics en insertion,
les entreprises du territoire

PILOTE

Pôle insertion

ECHÉANCE

Courant 2019

OBJECTIFS

Dans une démarche prospective, il s'agit de permettre d'adapter les ressources humaines d'un territoire aux besoins de ses entreprises et d'être proactif notamment pour les entreprises des filières en tension.

CONTENU DE L'ACTION

Déterminer sur chaque bassin d'emploi les futurs besoins en main d'œuvre, repérer les compétences attendues et les besoins en formation dans l'objectif de favoriser l'adéquation entre offre et demande d'emploi.

Pour cela, il est important de recenser les besoins des entreprises du territoire et de les accompagner sur leur vision à long terme en matière de besoins de main d'œuvre. Une fois ce diagnostic réalisé, un travail doit être réalisé afin de recenser les ressources du territoire en matière de formations et de structures d'insertion dans les secteurs d'activité concernés afin d'identifier les correspondances.

Puis, une fois les besoins pour lesquels il n'y a pas de ressources à ce jour identifiées, un travail sera réalisé avec les acteurs de l'insertion et de la formation afin de mettre en place des dispositifs permettant d'accompagner les personnes vers les métiers de demain des territoires.

INDICATEURS DE SUIVI

Identification des emplois et compétences de demain, structuration de lien entre les acteurs socio-économiques du territoire, nombre d'instances de pilotage économie/emploi...

PARTENAIRES

Conseil Régional, chambres consulaires,
EPCI, l'État etc.

Axe n°4 Prévenir au mieux les entrées en parcours d'insertion

Promouvoir les initiatives entrepreneuriales.

ACTION N° 16

Sensibiliser au monde du travail, à l'entrepreneuriat et favoriser les initiatives

BÉNÉFICIAIRES

Jeunes, entreprises sur l'ensemble du territoire

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Dès 2019

OBJECTIFS

Encourager les créations d'activité économique sur le territoire et préparer notamment les jeunes au monde du travail afin de limiter les problématiques d'insertion professionnelle.

CONTENU DE L'ACTION

Le Conseil départemental soutient les actions de sensibilisation au monde du travail et à l'entrepreneuriat avec un intérêt particulier pour les initiatives portées par et/ou pour les jeunes du territoire (du type « junior entreprise », etc.) mais aussi pour les bénéficiaires du RSA en démarche de création d'activité ou de reconversion professionnelle par exemple.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers/actions de sensibilisations auprès des jeunes, nombre de partenariats établis entre acteurs de l'emploi, entreprises et acteurs de l'éducation...

PARTENAIRES

Missions locales, établissements scolaires et universitaires, structures privées et publiques du développement économique

Axe n°4 Prévenir au mieux les entrées en parcours d'insertion

Accompagner la levée des freins périphériques indispensable à un accès durable à l'emploi.

ACTION N° 17

Mobilité, e-inclusion, exclusion linguistique : appuyer les démarches d'innovation sociale

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaire du RSA rencontrant des freins en matière de mobilité, d'accès informatique et des problématiques linguistiques

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

A partir de 2019

OBJECTIFS

Permettre d'accéder à la formation, à l'emploi et à la vie sociale en étant mobile, répondre aux freins linguistiques, permettre l'accès aux outils numériques et limiter la fracture numérique.

CONTENU DE L'ACTION

Le Conseil départemental soutient les actions innovantes permettant de lever les freins à la mobilité, l'e-inclusion et l'exclusion linguistique.

Parmi celles-ci, on peut notamment penser aux actions permettant :

- l'accès à la location (sociale) de véhicules,
- la réalisation de diagnostics mobilité,
- le développement de l'accès aux transports collectifs,
- l'aide auprès des bénéficiaires pour se doter de matériel informatique,
- le développement de la médiation numérique et la formation/sensibilisation aux usages,
- le soutien à la création de tiers-lieux ou d'espaces de co-working adaptés aux personnes en précarité,
- l'accès facilité à des lieux favorisant l'innovation, le soutien à l'accès à l'emploi des personnes en insertion vers les métiers du numérique.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers d'initiation aux outils numériques, création de garage solidaire, nombre de permis de conduire passés, résolution des freins linguistiques...

PARTENAIRES

Directe, Conseil régional, SIAE pour le développement de certaines activités, EPCI

Axe n°5 Animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action

Proposer un appui technique aux professionnels pour faciliter l'accompagnement des publics.

ACTION N° 18

Soutenir la formation des professionnels chargés de l'accompagnement et les outiller

BÉNÉFICIAIRES

Référents uniques et autres acteurs de l'accompagnement

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

2019

OBJECTIFS

- > Permettre de partager les pratiques d'accompagnement afin de délivrer une offre de services efficaces et équitables.
- > Faciliter le changement de posture et le rapprochement vers le monde socio-économique dans les pratiques d'accompagnement.

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit de proposer des formations/actions à destination des professionnels référents des Pôles Insertion et des référents uniques. Ces formations peuvent permettre de mieux appréhender des problématiques spécifiques (santé, linguistique, etc.) mais doivent aussi permettre de mieux appréhender le monde socio-économique.

Des temps d'échanges entre les professionnels travaillant auprès des différentes typologies de bénéficiaires :

- présentation du tissu économique local et de ses évolutions,
- présentation des actions mises en place sur les territoires et des acteurs locaux, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sessions de formations/actions à destination des professionnels (nombre de jours, thématiques abordées...), création de temps d'échanges...

PARTENAIRES

Organismes de formations, partenaires en charge du développement économique, autres acteurs de l'accompagnement

Axe n°5 Animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action

Créer un cadre propice à la coopération et à la gouvernance des dispositifs.

ACTION N° 19

Animer un pilotage collectif et territorial des parcours d'insertion

BÉNÉFICIAIRES

Référents uniques et toutes les structures intervenant dans le parcours d'insertion

PILOTE

Conseil départemental

ECHÉANCE

Travail sur la formalisation du processus en 2019

OBJECTIFS

- > Garantir sur tout le territoire drômois une homogénéité des pratiques d'accompagnement et la bonne mise en œuvre des principes qui les guident.
- > Favoriser et organiser l'information et la formation des professionnels.

CONTENU DE L'ACTION

Le dispositif RSA mobilise de très nombreux partenaires. La cohérence et la pertinence de leur action respective sont indispensables. Celles-ci passent par un processus d'informations continu piloté par le Département. Un comité de suivi partenarial sera l'instance de pilotage pour faciliter l'interconnaissance des politiques d'insertion au niveau du Département.

INDICATEURS DE SUIVI

Renforcement des instances partenariales pour apporter une meilleure connaissance et compréhension des orientations du Département en matière d'insertion par les partenaires...

PARTENAIRES

Pôles insertion, partenaires institutionnels et associatifs du social et de l'insertion

Axe n°5 Animer et dynamiser les relations partenariales pour une synergie d'action

Optimiser l'articulation entre les actions et les besoins des territoires par une démarche d'évaluation continue.

ACTION N° 20

Assurer
une coordination
et une évaluation
collective des
actions d'insertion

OBJECTIFS

Coordonner les actions mises en œuvre et réaliser une évaluation au fil de l'eau des actions menées afin de les faire évoluer si besoin et d'anticiper le PDIE de demain.

CONTENU DE L'ACTION

Identifier les indicateurs d'évaluation des actions en amont afin de pouvoir assurer une évaluation collective et continue des actions.
Organiser des réunions semestrielles partenariales afin d'échanger sur la coordination et l'évaluation des actions.

BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des acteurs impliqués
dans les actions d'insertion
développées sur tout le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Conduite de l'évaluation, participation des parties prenantes.

PILOTE

Conseil départemental
et les Pôles insertion

ECHÉANCE

A partir de 2019 avec
une 1^{ère} phase d'identification
des indicateurs et une seconde
phase d'échange autour
des évaluations

PARTENAIRES

Partenaires de l'insertion



LE DÉPARTEMENT